

TAXE DE SÉJOUR - REGISTRE DU LOGEUR

(À remplir par le logeur et à conserver par lui comme justificatif. Conserver un exemplaire pendant 5 ans)

Nom de l'hébergeur :

Adresse de l'hébergement :

Catégorie : chambre d'hôtes camping gîte, meublé hôtel résidence, village vacances

Classement en étoiles : 1 2 3 4

à cocher

Mois de				Calcul de la taxe de séjour							TOTAL	
N° ordre perception	Date arrivée	Date départ	Nombre personnes "exonérées"	Nombre personnes "assujetties"	x	Nombre de nuits	=	Total nuitées	x	Taxe de séjour	=	Taxe encaissée
				A	x	B	=		x	C	=	(A x B) x C
					x		=		x		=	
					x		=		x	cf. délibération	=	
					x		=		x		=	
							=		x		=	
							=		x		=	
							=		x		=	
Montant perçu												

c'est l'ordre dans lequel les recettes de taxes de séjour

c'est ce nombre qui sert à calculer le montant de la taxe de séjour à encaisser

cf. délibération

montant obtenu en multipliant les colonnes A, B, C

L'état est établi par les logeurs pour le recouvrement de la taxe de séjour, en application de la loi L5211-21 du CGTC. Ce document est un modèle que l'hébergeur peut utiliser ou reproduire librement. S'il dispose de différents hébergements (ex : 2 meublés), le loueur doit tenir un registre par location.

Exemples de situation :

1. Une famille de 3 adultes et 2 enfants passent 2 nuits dans un hôtel 2*
2. Un groupe de 10 personnes (dont 4 enfants) passe une semaine dans un meublé de tourisme 3*
3. Deux adultes passent une nuit dans un camping 4*

Mois de OCTOBRE 2019				Calcul de la taxe de séjour							TOTAL	
N° ordre perception	Date arrivée	Date départ	Nombre personnes exonérées	Nombre personnes non exonérées	x	Nombre de nuits	=	Total nuitées	x	Taxe de séjour	=	Taxe encaissée
				A	x	B	=		x	C	=	(A x B) x C
1	12/10/19	14/10/19	2 enfants	3	x	2	=	6	x	0,33 €	=	1,98 €
2	19/10/19	26/10/19	4 enfants	6	x	7	=	42	x	0,55 €	=	23,10 €
3	30/10/19	31/10/19	0	2	x	1	=	2	x	0,22 €	=	0,44 €